

Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20101119-2010-11-19_016-DE

Date de signature : 22/11/2010

Date de réception : 22/11/2010

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

GD2010-11-19_016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 19 novembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 10 novembre 2010

Publié le 22 novembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Franck MELOTTE
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT
Mme Colette POPARD	M. Alain MILLOT	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	M. Philippe DELVALEE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLESEGER	M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Gilles TRAHARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents :

Mme Nelly METGE	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI
M. Lucien BRENOT	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Gaston FOUCHERES	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jean-Philippe SCHMITT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel BACHELARD	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

**Convention de rénovation urbaine d'agglomération - Rapport modificatif -
réalisation de 5 logements PLUS-CD Quai de Belfort à Dijon - Demande de
subvention - OPAC de Dijon - Projet de rénovation urbaine du Mail**

Dans la convention ANRU consolidée signée le 21 mars 2007, et par délibération du 4 octobre 2007, le Grand Dijon finance à hauteur de 23 652 euros l'opération de construction de 6 PLUS CD au 16 Quai de Belfort dans le cadre du programme de rénovation urbaine du Mail.

L'OPAC de Dijon a déposé un dossier de demande de subvention pour 5 logements (le logement manquant sera réalisé sur l'opération « Hyacinthe Vincent »).

L'OPAC demande l'application de la Fongibilité pour cette opération dont le prix de revient est passé de 444 258 euros à 473 039 euros.

Cette hausse est justifiée par les modifications techniques obligatoires (fondations spéciales, isolation acoustique...) apportées au programme.

Cela se traduit pour le Grand Dijon par une hausse de sa participation : 33 783 euros (pour 5 logements) au lieu de 23 652 euros (pour 6 logements) soit une augmentation de 10 131 euros

La subvention demandée sur cette opération sera diminuée à due concurrence sur les programmes suivants réalisés par l'OPAC : Huguenet (- 6 185 euros) et Andersen (3 946 euros)

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **de substituer** cette délibération à l'ancienne délibération datant du 4 octobre 2007 ;
- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon pour la réalisation de 5 logements PLUS CD une subvention de 33 783 euros ;
- **de diminuer** à due concurrence, c'est-à-dire de 10 131 euros, le montant des subventions du Grand Dijon sur les opérations de l'OPAC (Huguenet : - 6 185 euros) et Andersen (- 3 946 euros) ;
- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2011 ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision